

## 01 JANVIER 2020 : LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION GAZ

### PROGRAMME

#### Première demi-journée :

- Présentation du nouvel arrêté
- Présentation des cinq guides thématiques
- Présentation des modifications liées à la réalisation d'une installation intérieure domestique gaz conformément à l'arrêté du 23/02/2018 :
  - (SPE) Sites de production d'énergie
  - (AAS) Aptitude au soudage (soudage, brasage et soudobrasage)
  - (AMG) Appareils et matériels à gaz

#### Deuxième demi-journée :

- Présentation des modifications liées à la réalisation d'une installation intérieure domestique gaz conformément à l'arrêté du 23/02/2018 (suite) :
  - (IG) Installations de gaz
  - (EVAPDC) Evacuation des Produits De Combustion
- Les nouveaux certificats de conformités
- Exercices d'applications sur des cas concrets
- Correction en commun
- Bilan et synthèse de la formation

### DATES :

**07 OCTOBRE 2019**

**09 DECEMBRE 2019**

### LIEU :

**DANS NOS LOCAUX**



### COUT

**300€ HT soit 360€ TTC**

(Pris en charge : 175€ pour un artisan, 266€ pour un gérant salarié et salarié)

\* Pour information :

- La participation financière par le FAFCEA est de 25 €/h – **sous réserve de ne pas avoir suivi + de 2 formations dans l'année, et de ne pas dépasser 50h de formation/an (nouveaux critères applicables au 16/05/2019).**

**COUPON REPONSE - A faxer au 03.60.127.221  
ou par mail : d.maisonneuve@capeb80.info**

Entreprise :.....

Code postal : ..... Ville : .....

N° de portable : ..... Adresse mail : .....

Oui, je souhaite m'inscrire à la formation NOUVELLE REGLEMENTATION GAZ  
DATE CHOISIE :  07 octobre 2019  09 DECEMBRE 2019

Statut du stagiaire : Chef d'entreprise  Conjoint collaborateur  Gérant salarié  Salarié